



*Communiqué de presse
10 mars 2016*

Handicap dans la fonction publique : de nouvelles orientations pour les pratiques managériales des employeurs publics en Île-de-France

Jean-François Carencu, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a réuni, mardi 8 mars, le Comité des employeurs publics (COMEP) du **dispositif « Handi-Pacte Fonction Publique Île-de-France »**. Sensibilisé à la question du handicap, il souhaite *« tout mettre en œuvre pour une meilleure prise en compte du handicap dans la fonction publique »*.

Informé, partager et définir des orientations, les trois objectifs de la réunion

Co-présidée par Yannick Imbert, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Île-de-France, et par Marc Desjardins, directeur de l'Établissement public FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), avec la participation de Régis Pelissier, directeur régional Île-de-France de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), cette réunion a répondu à trois objectifs :

- **informer sur la situation régionale** et en particulier le niveau élevé atteint en matière d'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique, très proche de l'objectif des 6% (5,34% en 2014, supérieur à la moyenne nationale : 4,90%). Celui-ci pose des **enjeux de renouvellement des objectifs et des moyens** pour maintenir une dynamique de progrès et d'inclusion. Le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap reste en effet très élevé (plus de 52 000 en mars 2015) et continue d'appeler une exemplarité des employeurs publics ;
- **Partager le bilan 2015 du dispositif Handi-Pacte**, tant en termes d'animation du réseau composé d'une centaine de correspondants handicap que de production de ressources et solutions pour faire progresser l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique. Parmi celles-ci, se trouvent par exemple « Handicap et apprentissage : livret pratique pour les employeurs publics franciliens » (relayé au plan national par l'AEF – Agence emploi formation) ou le guide *« Maintenir dans l'emploi un agent en situation de handicap en Île-de-France : les expériences et solutions face à chaque difficulté rencontrée »*, ou encore des exemples de mobilisation avec les exécutifs (22 grands employeurs régionaux signataires de la charte en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap en Île-de-France) ;
- **définir les orientations régionales pour 2016.**

Cinq grandes orientations pour 2016

Plusieurs orientations ont été arrêtées et hiérarchisées autour de cinq thèmes à développer et promouvoir auprès des employeurs publics franciliens par Handi-Pacte au cours de l'année 2016 :

1. la formation et la professionnalisation des personnes en situation de handicap, notamment pendant les arrêts de travail ;
2. les mobilités professionnelles et en particulier l'exploration des possibilités de mobilité entre fonctions publiques ;
3. l'accessibilité numérique des postes de travail ;
4. le télétravail ;
5. le positionnement des CHSCT sur le handicap.

Outre ces cinq orientations, un point d'attention a été demandé par le COMEP concernant le handicap psychique.

L'ensemble des employeurs régionaux de la fonction publique et les représentants d'employeurs publics ont été conviés à participer à cet événement : conseil régional d'Île-de-France, mairie de Paris, les huit conseils départementaux, l'association des maires d'Île-de-France, les trois centres de gestion, la fédération régionale hospitalière de France, la délégation d'Île-de-France de l'association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, les trois rectorats, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF
Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrPar>